



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 29777	De <b>M. Jacques Bompard</b> ( Non inscrit - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Chine	<b>Analyse</b> > relations bilatérales.
Question publiée au JO le : <b>18/06/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>16/07/2013</b> page : <b>7430</b>		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les relations de la France avec la Chine. Lors de son voyage en Chine, le Président de la République Française est apparu comme un quémandeur prêt à tout pour attirer les investisseurs chinois. La Chine est un grand pays, mu par un pragmatisme et un souci d'efficacité sans aucun sentimentalisme. L'interdépendance proposée par le Président de la République risque d'être ressentie comme l'ouverture du poulailler au renard à qui l'on dirait en plus « mais sers-toi donc ». Persuadé que ce sont les médias qui ont fait une présentation erronée de l'attitude du Président de la République, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'attitude de la France dans ses relations avec la Chine.

### Texte de la réponse

La France aborde sa relation économique avec la Chine avec une ambition et une exigence élevée de réciprocité. Ce principe de réciprocité est également le fondement des relations de l'Union européenne avec ses partenaires stratégiques. L'Europe est l'un des ensembles économiques les plus ouverts au monde, et elle attend de ses partenaires le même degré d'ouverture. Cette réciprocité doit être dynamique et tirer notre partenariat vers le haut. A l'occasion de la visite du Président de la République en Chine, des étapes importantes ont été franchies dans les coopérations structurantes (énergie, aéronautique) et de nouveaux champs de coopération ont été ouverts (agroalimentaire, santé, développement urbain durable). Les deux pays ont intérêt au développement des investissements croisés. Les investissements chinois créateurs d'emplois et de croissance sont les bienvenus en France et la France entend les faciliter. Parallèlement, il faut que les investisseurs français continuent de s'intéresser à la Chine et que les difficultés d'accès qu'ils rencontrent dans certains secteurs soient surmontées. La perspective d'un accord de protection mutuelle des investissements est en cours au niveau communautaire et la France souhaite qu'il débouche sur un accord ambitieux.